

Le SNE intervient contre le démarchage abusif

La semaine dernière, la SACEM a adressé un mail aux écoles pour tenter de faire croire à l'obligation de cotiser chez elle pour pratiquer la musique dans les écoles. **Le SNE a immédiatement alerté les CPD pour qu'un rectificatif soit adressé aux collègues et que la SACEM soit rappelée à l'ordre.** En effet, l'Education Nationale verse déjà 150 000 euros par an pour que la SACEM ne vienne pas compliquer les pratiques musicales dans le cadre scolaire.

Interpeller les directeurs et leur demander des versements supplémentaires relève ici d'une pratique abusive. Si certains ont pu se laisser abuser, nous les invitons à se tourner, notamment vers les collègues de l'OCCE qui sont avertis sur ces questions et qui sauront vous renseigner. D'autres sociétés et associations tentent régulièrement des "coups" de ce genre.

En cas de doute sur la conduite à tenir dans telle ou telle situation, contactez vos délégués SNE, ils sont là pour vous renseigner.

Le SNE est le syndicat du 1er degré. Nous vous disons que nous portons sa voix et uniquement sa voix dans toutes les instances auxquelles nous participons. Cette semaine, avant de parler formation, **nous vous proposons de lire des témoignages qui nous ont été adressés après notre réunion d'informations de mardi soir**, en attendant le plaisir de vous rencontrer lors de la prochaine :

"Merci pour votre soutien aux enseignants du premier degré"

"Merci d'avoir dit tout haut ce que j'ai ressenti tout bas tout au long de ma carrière. Le côté corporatiste était attendu depuis longtemps"

"Au-delà du contenu, riche en informations importantes qu'il était impératif d'énoncer pour ceux qui n'en avaient pas encore connaissance, votre discours engagé, cohérent et juste est vecteur d'un peu de réconfort et d'espoir dans ce sombre paysage... Nous comptons sur vous pour nous aider à pouvoir exercer notre métier sereinement"

21 heures de formation

C'est ce qui nous est demandé cette année. "Au nom de quoi ?" se sont émus des collègues qui nous ont saisis de la question ces derniers temps.

La formation d'aujourd'hui est devenue subie et verticale. C'est une dérive que le SNE dénonce régulièrement. **Notre syndicat a interpellé le ministère à plusieurs reprises pour lui signaler l'inefficacité de cette méthode et la violence qu'elle représente pour les collègues.**

Aujourd'hui, les ORS prévoient toujours seulement 18 de formation continue. Mais l'administration centrale, en mère bien-pensante qu'elle se complaît parfois à croire être, estime que cela est insuffisant pour couvrir les besoins des enseignants. C'est pourquoi elle a ajouté 3 heures de formation annuelle sur le calendrier scolaire 2022/2023 (arrêté du 7 juillet 2021). Il n'y a ici aucune lubie d'un IEN, juste l'application des textes.

Si vous êtes dans le second degré, ce sont 3 heures de cours de moins. Dans le premier, c'est une nouvelle fois votre temps personnel qui est amputé. **Ce nouvel exemple d'injustice était la demande de justice inter-degrés portée par le SNE, dans le domaine de la formation, du temps de travail retenu, de la rémunération et du départ à la retraite, entre autres.** Une position que seul un syndicat corporatiste peut porter.